

Réserves d'eau pour l'irrigation

Les usages de l'eau

La retenue de soutien d'étiage

Elle est créée par un grand barrage en travers d'un cours d'eau. Elle peut occuper 100 hectares et plus, et stocke de l'ordre de 10 Mm³.

Elle se remplit en période de hautes eaux, et libère un débit l'été.

Son objectif est prioritairement l'alimentation en eau potable et d'assurer un débit minimum. Dans les faits, ce type de stockage est surtout géré pour l'irrigation des cultures...



exemples Lavaud et Mas-Chaban en Charente (10 et 14 Mm³)

Le Cebron et La Touche Poupard en Deux-Sèvres (11,5 et 15 Mm³)

La retenue collinaire

- Il s'agit d'une retenue artificielle profitant d'un talweg et interceptant le ruissellement. Elle peut couvrir 1 hectare et contenir 100 000 m³.
- Pour ne pas priver l'aval de tout le volume stocké, elle doit relâcher un débit minimum, sachant que la plus grande partie du volume est en général utilisé par l'agriculture.



Les réserves de substitution

- Il s'agit d'excavations creusées dans le sol, et entourées de digues de plusieurs mètres de hauteur. L'étanchéité est obtenue par une membrane géotextile.
- Ces ouvrages permettent de substituer des prélèvements d'été par des prélèvements en période de hautes eaux (définition notée dans les SDAGE).
- Leur remplissage est effectué par pompage dans un cours d'eau ou dans une nappe.
- Elles occupent en moyenne 10 ha pour une capacité de 1 million de m³.



Leur financement par les Agences de l'eau est conditionné par l'instruction ministérielle du 4 juin 2015

Exemple de Bassine en fin de construction

- pour 10 m de hauteur d'eau
- et pompage dans la nappe.



Financement des bassines

Exemple : département de la Vienne

- 41 bassines pour 70 M€
- 70 M€ dont subvention 50 M€ mini équivalant à la totalité de la part départementale de 5 ans plan Macron
- Pour 127 irrigants (< à 4 % des agriculteurs)
- Moyenne 400 000 € de subvention par irrigant

Financement des bassines

- Moyenne : 1,7 million d'euros
- 10 à 20 % par l'irrigant
- 0 à 12 % par Conseil Régional
- 10 % par l'Europe
- 0 à 10 % par le Département
- Reste 60 à 70 % par Agence de bassin (financée à 85% par nos factures d'eau)

Financement des bassines

- Pas de bilan économique et hydraulique (**officiel ?**) des bassines anciennes
- Exigence ministérielle
un projet de territoire
validé par l'Agence de bassin

Panneau d'affichage

REALISATION D'UNE RESERVE DE SUBSTITUTION POUR L'IRRIGATION


« Le contexte »

L'eau est indispensable à la croissance des plantes. De tout temps depuis l'apparition de l'agriculture, l'irrigation a donc été développée pour garantir la sécurisation des différentes productions ainsi que leur qualité.

Dans le monde, 227 millions d'hectares sont irrigués sur 1,4 milliard d'hectares de terres cultivables. Ils fournissent environ le tiers de la production alimentaire mondiale.

Aujourd'hui, le monde fait face à une crise alimentaire majeure. Les populations humaines croissent rapidement et consomment de plus en plus de denrées alimentaires.

La production agricole s'adapte aux nouvelles exigences environnementales indispensables à la survie de notre cadre de vie. Dans ce contexte, il est devenu nécessaire de développer une agriculture raisonnée, préservant le potentiel de production et les emplois, tout en soutenant la biodiversité. Cette démarche s'intègre dans un objectif essentiel de développement durable.



« S'adapter aux nouvelles contraintes »

L'IMPORTANCE DES ENJEUX HYDRAULIQUES

- La répartition des pluies est inégale dans l'année mais nous ne manquons pas d'eau, il faut simplement bien utiliser et préserver les nappes phréatiques.
- L'eau excédentaire d'automne et d'hiver peut être stockée pour être utilisée en fin de printemps et en été. C'est pourquoi nous avons envisagé de la stocker dans de grands bassins.
- Ce projet a nécessité pour son aboutissement des études importantes.

DÉS EFFETS POSITIFS SUR L'ENVIRONNEMENT

L'étude d'impact réalisée en juin 2007, consultable en mairies, reprend en détails tous les effets sur notre environnement. En final, elle fait ressortir que ce projet aura des répercussions favorables, notamment en raison des prélèvements en période hivernale qui diminueront la pression exercée en été sur la nappe phréatique et la source du Lavoir aux Roches-Prémairie.

« La réalisation »

LE PROJET	LE FINANCEMENT	AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES										
Maître d'ouvrage : SASA des Dames Maîtrise d'œuvre : SICAA Etudes Volume stocké : 260 000 m ³ Surface d'eau : 3,7 ha	Coût du projet : 960 000 € Financé par : <table style="margin-left: 20px; border: none;"> <tr><td>* Agriculteurs</td><td style="text-align: right;">31%</td></tr> <tr><td>* Agence de l'Eau Loire Bretagne</td><td style="text-align: right;">27%</td></tr> <tr><td>* Etat et Ministère de l'Agriculture</td><td style="text-align: right;">21%</td></tr> <tr><td>* FEADER (fonds européens)</td><td style="text-align: right;">12%</td></tr> <tr><td>* Département de la Vienne</td><td style="text-align: right;">9%</td></tr> </table>	* Agriculteurs	31%	* Agence de l'Eau Loire Bretagne	27%	* Etat et Ministère de l'Agriculture	21%	* FEADER (fonds européens)	12%	* Département de la Vienne	9%	* Arrêté Préfectoral 2010 - DOT 111 Portant autorisation au titre de l'article L. 214-3 du Code de l'Environnement * Permis d'aménager délivré par la Mairie de Nouaillé-Maupertuis * Contact : Président de l'ASA des Dames Mairie de Nouaillé-Maupertuis Tél. 06 08 16 31 44
* Agriculteurs	31%											
* Agence de l'Eau Loire Bretagne	27%											
* Etat et Ministère de l'Agriculture	21%											
* FEADER (fonds européens)	12%											
* Département de la Vienne	9%											

COORDONNÉES GÉOMÉTRIQUES

Volume stocké (V) : 260 000 m³
 Surface retenue : 3,6275 ha
 Surface retenue : 3,6275 ha
 Longueur digue : 178 m
 Hauteur retenue : 1,50 m
 Cote inférieure : 127,45 m
 Niveau d'eau : 128,95 m
 Cote Fond de Planche : 126,60 m - coteur à 0,30 m
 Niveau fond digue extérieure : 125,50 m
 Niveau digue : 126,50 m
 Niveau dénivelé entre retenues : 14,10 m
 Surface d'empierre de la digue : 21 200 m²
 Surface d'entretien du projet : 47 200 m²
 Surface des bassins : 11 200 m²
 Débit de débit maximum autorisé (Q) : 6,60 m³/s
 Surface à l'échelle : 1/1 200 m
 N 4 7 1 - 423




Ce projet associe la protection de l'environnement avec la préservation du potentiel agricole et le maintien d'une économie rurale active et dynamique

Sponsorisé par le Département de la Vienne et l'Association des Dames






Financement

études importantes.

« La réalisation »

LE PROJET

1 maître d'ouvrage : l'ASA des Dames

Maîtrise d'œuvre : SICAA Etudes

Volume stocké : 260 000 m³

Surface d'eau : 3,7 ha

LE FINANCEMENT

Coût du projet : 960 000 €

Financé par :

* Agriculteurs	31%
* Agence de l'Eau Loire Bretagne	27%
* Etat et Ministère de l'Agriculture	21%
* FEADER (fonds européens)	12%
* Département de la Vienne	9%

AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES

- * Arrêté Préfectoral 2010 - DDT 111
Portant autorisation au titre
de l'article L 214-3 du Code de l'Environnement
- * Permis d'aménager délivré par la Mairie de
Nouaillé-Maupertuis
- * Contact : Président de L'ASA des Dames
Mairie de Nouaillé-Maupertuis
Tél. 06 08 16 31 44

Ce projet associe la protection de l'environnement avec la préservation du potentiel agricole et le maintien d'une économie rurale active et dynamique

«Termination (ASA) des DAMES -

Une situation de crise chronique en Poitou-Charentes

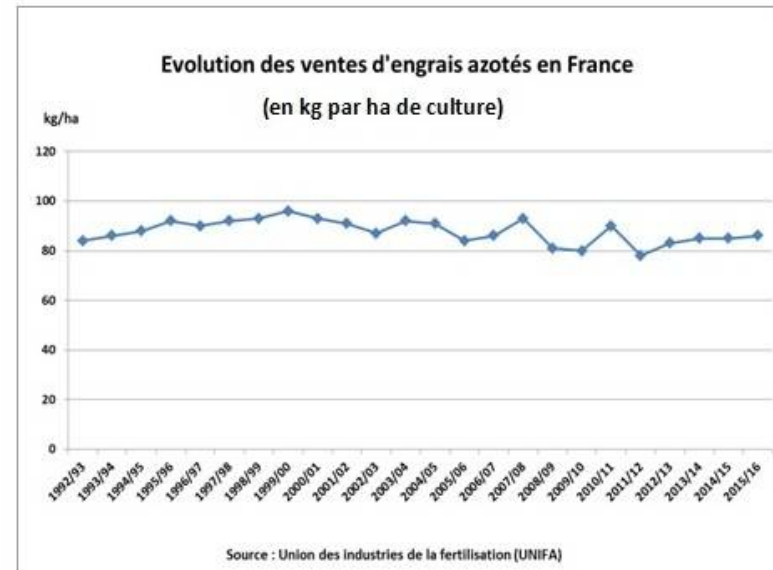
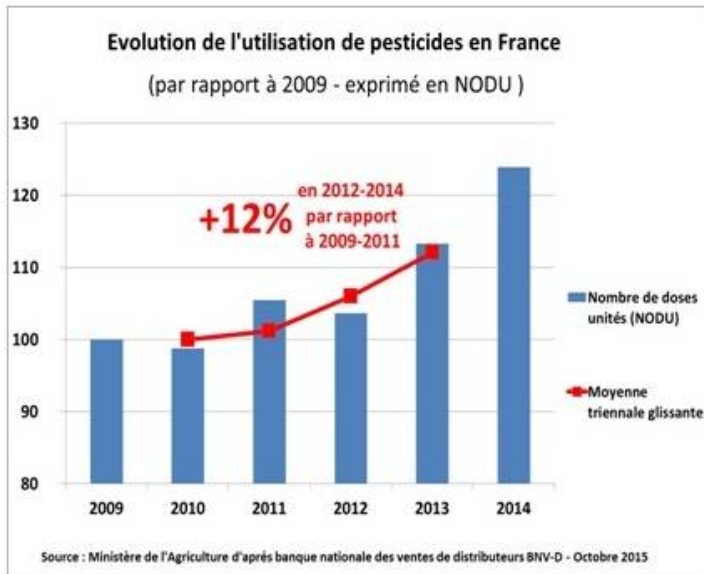
Depuis 20 ans, presque chaque année :

- Des contraintes administratives
- => limitation ou interdiction des pompages
- Des perturbations des débits des rivières (ruptures d'écoulement et assecs)
- => **atteintes à la biodiversité aquatique**

Entre 1980 et 2012

- **4 800 captages abandonnés en France**
- **dont 413 en Poitou-Charentes**
- **dont 71 dans la Vienne**

Au-delà de la raréfaction, un flot de pollutions



- Pesticides : l'utilisation continue à progresser
- Engrais azotés : aucune baisse sur plus de 20 ans

Station de Bellejouanne

- Inaugurée en 2011
 - Traitement des pesticides
- 8,5 millions € HT



St-Pierre d'Exideuil : usine + interconnexions = 15 millions €

Vienne environnement

Une usine de traitement pour le Sud-Vienne

03/07/2014 05:34

La première pierre de l'usine de traitement de l'eau potable a été posée, lundi 30 juin après-midi. Pour l'occasion, M. Vidon, sous-préfet, Alain Fouché, sénateur, Jean-Michel Clément, député, et Jean-Olivier Geoffroy, conseiller général représentant le président, étaient réunis, à Saint-Pierre d'Exideuil, par Bertrand Geoffret, président du syndicat d'eau (SEA) de Civray. Actuellement, le SEA mélange les eaux de nappes libres supérieures



Surcoûts financiers totaux évalués et attribués aux pollutions agricoles diffuses (nitrates et pesticides)

CEDD – juin 2012

- **Facture Services d'eau et d'assainissement**
640 à 1 140 M€/an
- **Surcoûts évalués Ménages :**
365 à 385 M€/an
- **Pertes pour les Collectivités locales,
les Opérateurs de la pêche :**
100 à 150 M€/an
- **Coût du contentieux pour l'Etat :**
??? M€/an

IMPACTS TOTAUX EVALUES : 1 105 à 1 675 M€/an

Quelles solutions pour un retour à l'équilibre ?

**Le bon sens :
diminuer les prélèvements**

- **Diminution des surfaces irriguées**
- **Cultures moins gourmandes en eau**
et/ou
- **Contraintes administratives plus sévères :**
 - **diminution des volumes prélevables**
 - **relèvement des seuils d'alerte et de coupure**

Zéro pesticide à Vittel

- **Renoncement au maïs et aux pesticides sur 1000 ha en 1990**
- **Engagement des agriculteurs pour 30 ans**
- **200 €/ha pendant cinq premières années et aide technique**
- **1 vache/ha maximum,**
- **1,3 milliard bouteilles/an par la société Nestlé**
- **Prix des terres 1/3 au-dessus du marché**

MUNICH : quand l'eau distribuée n'a pas besoin d'être traitée

- **1,3 million d'habitants ; 110 millions de m³ d'eau consommés / an**
- **Aucun traitement de potabilisation**
- **Périmètre de protection des captages : 6 000 ha dont 2 250 ha de terres agricoles**
- **Coût de soutien aux agriculteurs biologiques : 0,01 € / m³ d'eau**

Pistes pour réduire les pollutions diffuses

Généraliser le zéro pesticide sur les territoires à enjeu eau potable

- **Développer l'agriculture bio**
- **Développer l'utilisation des MAE (prairies, CIPAN, etc)**
- **Développer les programmes Re-Sources améliorés**
- **...**

Qui décide dans les instances ?

- **Les élus** décident à tous les niveaux
- apres concertations
- Composition des instances:
- **Elus, agriculteurs**, Services, associations
- (FNE, Pecheurs, consommateurs....)

- **Constat : 25 ans de dérapages dangereux**
- **(compromis élus/ lobby agricole)**